



Déclaration de Bruxelles

23 novembre 2022

Événement de clôture du projet PACTESUR (initié le 1^{er} janvier 2019 et ayant pour objectif d'améliorer la sécurisation des espaces publics)

Nous, élus locaux et représentants des collectivités membres du projet PACTESUR, forts de la [Déclaration de Nice du 29 septembre 2017](#) pour une action en faveur de la prévention de l'extrémisme violent et de la sécurisation des villes en Europe et en Méditerranée, de la [Déclaration adoptée le 22 octobre 2021](#) à Nice par les membres de l'Efus lors de la Conférence internationale *Sécurité, Démocratie et Villes*, et des travaux menés depuis 4 ans dans le cadre du projet PACTESUR, sur la base du consensus établi au sein de ce partenariat,

Nous sommes convaincus que :

Nous jouons un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de sécurité transversales, fondées sur une approche globale et intégrée de la protection des espaces publics.

Nous partageons une réflexion commune sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux protéger nos espaces publics urbains face à l'évolution des menaces tout en nous assurant qu'ils restent ouverts et accessibles à tous.

Nous avons beaucoup à gagner à poursuivre nos échanges sur nos stratégies locales, nos outils innovants et nos meilleures pratiques.

Nous sommes investis dans un processus de collaboration continue et productive avec les institutions nationales et européennes pour mettre en œuvre des politiques adaptées et des actions concrètes avec l'appui d'une communauté d'experts internationaux pluridisciplinaires.

Nous sommes également investis dans des partenariats locaux de

sécurité, les acteurs locaux étant les mieux placés pour repérer, prévenir et répondre aux problématiques de terrain et aux préoccupations des habitants.

Nous, élus locaux et représentants des collectivités membres du projet PACTESUR, réunis lors de l'événement de clôture du projet PACTESUR, nous engageons à :

Reconnaître le caractère évolutif des menaces et des risques inhérents aux espaces publics. Une telle considération renforce la nécessité de procéder à des évaluations fréquentes des risques.

Prioriser les réponses aux menaces en fonction des évaluations des risques et de la vulnérabilité afin de promouvoir une approche préventive et concevoir des solutions sur mesure et ciblées afin d'offrir des espaces publics plus sûrs.

Adopter une approche de sécurité globale et intégrée, où la mise en œuvre d'équipements est conçue comme une composante complémentaire qui s'inscrit dans une politique de sécurité générale de protection des espaces publics, qui mobilise l'ensemble des services

locaux compétents et non les seuls acteurs locaux de la sécurité.

Envisager également des solutions de sécurité temporaires au lieu d'investir uniquement dans des solutions permanentes. Une approche intégrée et globale de la sécurité doit combiner des solutions à court et à long termes et pouvoir s'adapter aux situations évolutives.

Prioriser le développement d'une culture de prévention en matière de sécurité afin d'améliorer la perception du public et de renforcer la participation des citoyens au processus décisionnel.

Encourager les initiatives de la société civile en valorisant les solutions créatives ou qui ajoutent une valeur artistique, culturelle ou d'intégration au paysage urbain et en accordant une attention particulière aux solutions ayant un impact sur l'attractivité, l'accessibilité et l'ouverture de l'espace.

Améliorer les actions de communication et de sensibilisation avant, pendant et après la mise en place d'équipements de sécurité physique afin d'accroître l'acceptation du public.

Répondre aux préoccupations juridiques, sociétales et éthiques lors de la planification et de la gestion des espaces publics notamment en fournissant les garanties nécessaires à la protection des droits fondamentaux.

Continuer à travailler en coopération étroite avec les institutions européennes et rapprocher l'Union Européenne et les citoyens au travers d'échanges et de collaborations renforcés entre les niveaux de gouvernance urbaine locaux, régionaux et européens.

Nous, élus locaux et représentants des collectivités membres du projet PACTESUR, appelons les institutions européennes à :

Reconnaître le caractère évolutif et multifactoriel des menaces sur l'espace public et la nécessité d'adopter une approche globale et intégrée.

Développer davantage l'harmonisation des normes notamment en termes d'équipements, et favoriser l'échange des bonnes pratiques pour la protection et l'aménagement des espaces publics.

Poursuivre leur soutien aux échanges d'expériences et à la coopération entre villes et régions européennes en matière de sécurité urbaine. La mise en place d'un Erasmus des polices locales devrait être envisagée.

Faciliter l'accès des villes et collectivités européennes aux financements, aux conseils et à la formation pour leur permettre de répondre aux défis de sécurité actuels et de renforcer leur résilience.

Signature du Maire de

